

## Brèves de CSE

### D'après le Code du Travail :

la durée légale du travail effectif des salariés est fixée à :

- 35 heures lorsque la durée du travail est hebdomadaire.
- 1607 heures lorsqu'elle est annuelle.
- 218 jours lorsqu'elle est fixée par une convention de forfait en jours.



### CONTACT

CFE-CGC Renault Sandouville  
Tél : 01 76 82 18 53 – 01 76 82 16 00  
Mail : cfec-cgc.sandouville@renault.com

## La direction retient la revendication de la CFE-CGC

**RAPPEL** : Lors du CSE du 19 Mai, la direction a présenté aux élus une information / consultation sur le projet de :

- ✓ Réduire d'une minute du temps de pause des salariés en lien avec la Fabrication.
- ✓ D'allonger l'heure de départ d'une minute par jour pour la Normale.

La CFE-CGC n'a pas approuvé ce projet ne le trouvant pas équitable envers l'ensemble des salariés et a demandé le report de la consultation à une date ultérieure.

### *Retour du CSE Extra du 30 Mai 2022.*

- A la demande de la CFE-CGC, La direction est revenue sur sa première proposition et a retenu une de nos revendications, à savoir :

« Allongement d'une minute rémunérée par jour pour l'ensemble des salariés »

En complément, à partir de Juillet 2022, la direction a annoncé l'ouverture de négociations locales sur l'organisation du temps de travail comme l'accord RE-Nouveau 2025 le permet.

**LA CFE-CGC sera présente lors de ces négociations et défendra les intérêts des salariés.**

## Déclaration de la CFE-CGC au CSE du 30 Mai 2022

**Nous sommes consultés aujourd'hui sur les modalités du projet de passage à 1607 heures annuelles.**

**L'accord RE-Nouveau 2025 permet d'ouvrir des concertations locales sur l'Organisation du Temps de Travail, les élus CFE-CGC déplorent que ce projet n'ait pas fait l'objet au préalable d'une réflexion commune.**

**La direction ayant opté de façon unilatérale pour la réduction d'une minute du temps de pause.**

**Cependant, lors du CSE du 19 Mai, la CFE-CGC rejetait le projet présenté et demandait le report de cette consultation. La direction a décidé de prendre acte de notre position.**

**Les revendications de la CFE-CGC sont les suivantes :**

- **Soit l'allongement d'une minute du temps de travail par jour et pour tous.**
- **Soit le Positionnement de CTE pour l'ensemble des salariés.**

**La CFE-CGC, signataire de l'accord, considère qu'il est de sa responsabilité d'assumer l'annualisation des 35 heures, régie par la loi.**

**L'ajustement retenu par la direction répond à une de nos revendications, la CFE-CGC émet un avis favorable sur ce projet.**

### Modalités des nouveaux horaires de travail :

- **L'équipe du matin commencera à 05h19 et finira à 13h18.**
- **L'équipe d'après-midi commencera à 13h18 et finira à 21h17 ;**
- **L'équipe de nuit commencera à 21h17 et finira à 05h19.**
- **La normale commencera à 07h30 et finira à 15h52.**

**Que vous soyez technicien, agent de maîtrise, ingénieur ou cadre la CFE-CGC défend toujours vos intérêts. Si vous êtes en accord avec nos valeurs et nos actions, venez nous rejoindre.**

**Adhérez à la CFE-CGC !**



**RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI**  
**[www.cfecgc-intercentre-renault.fr](http://www.cfecgc-intercentre-renault.fr)**

